

B.44.5.Eth.- JF.

(D'accord)
M. Bühler

Notice.

M. B ü h r l e , Consul général d'Ethiopie à Zurich, vient me voir en rentrant de Genève, où il est allé présenter ses devoirs au Négus. Le Négus l'a chargé:

1^o d'insister à nouveau pour qu'il soit autorisé à aller résider à Vevey;

2^o de tenter d'obtenir que le Ras Nassibu, qui est atteint de tuberculose pulmonaire et dont le passeport porte un visa valable jusqu'au mois de septembre, soit autorisé à aller faire à Leysin ou à Davos un séjour de montagne qui lui a été prescrit par les médecins.

Sur la première question, j'ai exposé à M. Bührlé, qui les comprend parfaitement, les raisons qui empêchent le Conseil fédéral d'accorder l'hospitalité à un souverain qui se considère encore comme belligérant. M. Bührlé ne me cache pas que la raison principale de cette insistance est une question d'argent. L'Empereur n'a pas emporté de très grandes ressources avec lui et il lui paraît dur de ne pas pouvoir tirer parti de sa villa de Vevey en l'habitant ou en la vendant. Je réponds à M. Bührlé que, lorsque

2.

les circonstances auront changé, le Conseil fédéral réexaminera volontiers la possibilité d'accorder asile à Hailé Sellasié, mais qu'il est nécessaire qu'à la fin de l'Assemblée de la Société des Nations, le Négus et sa suite quittent le pays.

En ce qui concerne le Ras Nassibu, j'ai réservé ma réponse. J'incline à penser, toutefois, qu'il y aurait un peu d'inhumanité à empêcher un homme malade de venir se soigner dans notre pays, s'il est bien entendu, comme M. Bürle me l'a affirmé, qu'il s'abstiendra de toute activité politique durant son séjour à la montagne.

29 juin 1936.